

Courrier remis au Commissaire
Enquêteur le 14/09/2019
SALLES le 14 Septembre 2019

M. René CHASSARA
Et Christine CHASSARA
3 Impasse Capdariou
33610 CESTAS
Adresse mail :

~~ren@chassara.com~~

Mairie de SALLES
Service Urbanisme

L12



A l'attention de
M. le Commissaire Enquêteur

Objet :
Modification PLU
Enquête Publique
Parcelles N° BF 47 et BF 48

Monsieur ,

Le **14 Juin 2000** , nous avons fait l'acquisition d'un terrain constructible situé au lieu-dit **Bilos sur la Commune de SALLES 33770** , au numéro **6 du Chemin de Luce** (Références initiales au cadastre des sections N° 3213 - 3215- 3216 - 3217 et 3219 , soit 46 ares et 08 centiares devenues BI 47 et BI 48).

Sur ce terrain , nous envisagions de faire construire notre maison dès que nos moyens financiers le permettraient , ceci d'autant plus que mon frère M. GARNAUD Gérard est déjà propriétaire de la parcelle mitoyenne , parcelle qui jouxte ce terrain , et sur laquelle il a fait édifier sa maison (BI 46) , et que nous souhaitons nous rapprocher .

Il est à noter que ce terrain a été classé en Zone NB constructible depuis plus de 10 ans .

Nous avons d'ailleurs payé des Impôts en ce sens depuis son acquisition , soit en l'an 2000 (voir la copie de la lettre des Impôts du 30/07/2003 confirmant que c'est un terrain classé « à bâtir ») , soit depuis plus de 19 ans .

Par ailleurs , ce terrain se situe dans une zone où sont déjà implantées différentes habitations , comme le démontre la photographie satellite ci-jointe , **habitations desservies par le Chemin de Luce , chemin donnant accès à la voie publique , chemin qui passe devant cette parcelle.**

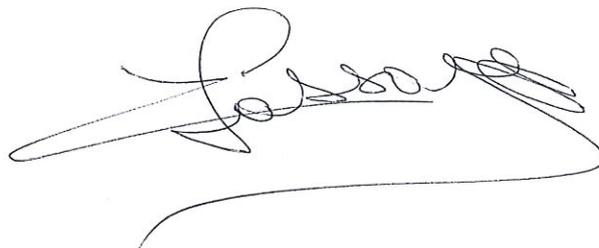
Enfin , ce terrain est viabilisable , car tous les réseaux passent déjà devant (eau , électricité , téléphone) .

Or , nous constatons sur le nouveau projet de PLU , que ce terrain serait déclassé , et passerait en Zone Naturelle , alors que **toutes les parcelles avoisinantes sont en Zone UC2 .**

Ce déclassement nous apparaît dès lors totalement injustifié , et nous causerait un lourd préjudice .

Ce pourquoi , compte-tenu de ces différents éléments , au regard des constructions déjà existantes , des réseaux déjà en place , du classement de la zone voisine jouxtant notre parcelle en UC2 , nous sollicitons la révision de ce classement actuel , sa modification en Zone Urbaine comme les parcelles voisines , et donc **l'extension de la Zone UC2 à nos 2 parcelles référencées BI 48 et BI 47 .**

Comptant sur votre compréhension pour donner un avis favorable à notre requête , je vous prie de croire , Monsieur , en l'assurance de nos sentiments les meilleurs .



- PI =
- photographie satellite
 - avis d'imposition 2010
Taxe Foncière
 - lettre du Centre des Impôts du
30/07/2003
 - copie plan cadastre projet PLU

NB = avis favorable émis déjà lors du 1^{er} rapport
d'enquête Publique du 18/07/2011
(requête N° 89)



N°4



Handwritten signature

**CENTRE DES IMPOTS FONCIER
BORDEAUX II
CITE ADMINISTRATIVE BAT. A
12° ETAGE BOITE 21
33090 BORDEAUX CEDEX
TEL : 05 56 24 80 61**

**M CHASSARA RENE
3 IMP CAPDARIOU
33610 CESTAS**

à Bordeaux, le 30/07/2003

**OBJET:
Taxe foncière 2002
SALLES**

Votre lettre du 02/04/2003

Monsieur,

En réponse à votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire savoir.

Par acte du 14 juin 2000 passé en l'étude de M^o Lamaignère notaire à Salles, vous avez acquis un terrain à bâtir, situé à Salles, 6 Che de Luce, figurant au cadastre sous les références F 3213, F 3215, F 3216, F 3217, F 3219, pour une contenance totale de 46a 08ca.

Dans notre documentation vous êtes imposé pour une contenance de 25a00ca en nature de terrain à bâtir, et le surplus soit 21a 08ca en nature de terrain d'agrément.

Ces natures de culture ne sont pas des terres agricoles, et ne sont pas exonérées des parts régionale et départementale de la taxe foncière. (Articles 1599 T D et 1586 D du Code Général des Impôts.)

Si ces parcelles sont inconstructibles au plan d'occupation des sols de la commune, je vous prie de bien vouloir me faire parvenir une attestation de la mairie de Salles.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

LE CONTROLEUR
MME Eliette LAURENT

Handwritten signature of MME Eliette LAURENT

